



PESE-ESSIEUX WIDRA

PROCEDURE DE RESERVATION

- Conformément à la réglementation (chapitre VII, règlement particulier slalom, art. 2.4 page 290 des Prescriptions Sportives 2009), le pèse-essieux Widra, désormais propriété de l'ASAF, est à disposition de tous les organisateurs qui en feront la demande écrite au secrétariat de l'ASAF (par fax au 085/31.76.95 ou e-mail : secretariat@asaf.be), quelle que soit la discipline.
- Ensuite, l'organisateur doit contacter, dans un délai raisonnable, le secrétariat de l'ASAF (085/27.14.60) pour fixer date et heure afin de prendre possession du pèse-essieux et le restituer dans les 48 heures qui suivent son épreuve.
- Une caution de 75€ est exigée. Son versement doit être effectué au crédit du compte 001-0915956-61 de l'Asaf et ce, préalablement à l'enlèvement du matériel. La caution sera conservée en cas de détérioration du matériel (y compris les bacs de rangement !) ou en cas de non restitution au secrétariat dans le délai indiqué ci-dessus.
- Toutefois, un accord entre deux organisateurs est envisageable afin de procéder directement au transfert du pèse-essieux. Attention, dans ce cas, le secrétariat de l'ASAF doit **OBLIGATOIREMENT** être averti par écrit de cet accord (soit par fax au 085/31.76.95 soit par e-mail : secretariat@asaf.be). Cet avertissement aura lieu au plus tard le vendredi précédant l'épreuve à l'issue de laquelle aura lieu le transfert du matériel.
- ATTENTION : Il est bien entendu que, dans le cas où un organisateur sollicite une personne extérieure (p.ex. un officiel à son épreuve, un membre d'un autre club organisateur...) pour effectuer le transport du pèse-essieux à sa place, cette dernière est supposée dans tous les cas agir en « bon père de famille ». Le transport est donc toujours placé sous la responsabilité de l'organisateur, quelles que soient la personne chargée du transport et les circonstances. Elle ne pourra donc pas être contrainte de supporter personnellement le versement de la caution de 75€ réclamée à l'organisateur lors de l'enlèvement du pèse-essieux qui reste donc toujours à charge de celui-ci.
- A l'attention des organisateurs, des documents-type de réservation et de transfert du pèse-essieux figurent ci-dessous et peuvent être librement utilisés pour ce faire.

Secrétariat de l'ASAF
21/04/2009

Rue de l'Île Dossay 12 – 5300 SCLAYN (Andenne)

Tél : 085/27.14.60 – Fax : 085/31.76.95

E-Mail : secretariat@asaf.be – Site Internet : www.asaf.be

Compte A.S.A.F Trésorerie : 001-0915956-61 – Compte A.S.A.F. Licences : 001-2808049-72



BON DE RESERVATION (à renvoyer par fax au 085/317695 ou par e-mail : secretariat@asaf.be)

Je soussigné :
(nom, prénom, fonction et tél/GSM)

Membre du comité d'organisation :
(dénomination du club)

Sollicite le prêt du pèse-essieux Widra pour :
(dénomination et date de l'épreuve)

Je confirme que le versement de la caution de 75 € a été effectué au crédit du compte de l'ASAF
n°001-0915956-61 le (date):

Signature :

TRANSFERT ENTRE ORGANISATEURS (à renvoyer par fax au 085/317695 ou par e-mail : secretariat@asaf.be)

Je soussigné :
(nom, prénom, fonction et tél/GSM)

Membre du comité d'organisation :
(dénomination du club)

Déclare par le présent document avoir remis le pèse-essieux Widra (voir l'inventaire ci-joint ET SIGNE) à (nom, prénom, fonction et tél/GSM du repreneur) :

Pour utilisation lors de l'épreuve (dénomination et date) :

Signature du cédant:

Signature du cessionnaire :

ATTENTION : En cas de transfert de la balance entre organisateurs, l'Asaf ne procèdera au remboursement de la caution à l'emprunteur originel que lorsqu'elle aura reçu le paiement de la caution par le second emprunteur.

Rue de l'Île Dossay 12 – 5300 SCLAYN (Andenne)

Tél : 085/27.14.60 – Fax : 085/31.76.95

E-Mail : secretariat@asaf.be – Site Internet : www.asaf.be

Compte A.S.A.F Trésorerie : 001-0915956-61 – Compte A.S.A.F. Licences : 001-2808049-72